

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 17 Avril 2014

L'an Deux Mil quatorze, le jeudi 17 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 avril 2014

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Didier REYMONDON, M Noël BROCHIER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Nicole VIRICEL, Mme Aurélie LEVIEUX, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS, M Sébastien GUYOT.

Secrétaire de séance : M Pascal DUBOEUF

Début de la séance à 20h30

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de supprimer une délibération concernant la désignation des délégués au SIMA COISE et SPANC, en effet, c'est la Communauté de Communes qui désigne ces délégués sur proposition du conseil ; il n'y a donc pas lieu de délibérer.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET :

Monsieur le Maire présente aux nouveaux élus les notions de base du budget, les différents documents budgétaires, le calendrier budgétaire, le principe de l'équilibre budgétaire, l'élaboration du budget... Puis il expose l'analyse synthétique de l'exercice 2013 dressée par Mme THOLY, Trésorière. Le bilan de cette analyse fait ressortir un endettement quasi nul ce qui illustre une situation financière très saine. La commune a donc de larges marges de manœuvre pour mettre en place des investissements futurs.

• DELIBERATION : Désignation des délégués au SYDER

Sont élus délégués SYDER : Titulaire : Noël BROCHIER ; Suppléant : Serge FORISSIER

14 Voix pour

• DELIBERATION : Désignation des délégués au Groupement des 4 Cantons

Sont élus délégués du Groupement des 4 Cantons : Titulaire : Didier REYMONDON ; Suppléant : Noël BROCHIER

15 Voix pour

• DELIBERATION : Désignation des délégués au SIEMLY

Sont élus délégués SIEMLY : Titulaires : Jean-Marc GOUTAGNY et Sylvie THIVILLIER ; Suppléant : Noël BROCHIER

15 Voix pour

• DELIBERATION : Désignation des délégués au Centre Socio Culturel

Sont élus délégués au Centre Socio Culturel : Titulaire: Didier REYMONDON; Suppléante : Rose-Marie ABBA

15 Voix pour

• DELIBERATION : Désignation des délégués à l'Office de Tourisme

Sont élus délégués à l'Office de Tourisme : Titulaire : Rose-Marie ABBA ; Suppléante : Chrystel CANU

15 Voix pour

• DELIBERATION : Tarif location salle Jean Letrève

La délibération N°20131114 – 01 fixe les tarifs de location des salles communales pour l'année 2014.

La salle Jean Letrève est fréquemment louée les week-ends et les locataires souhaitent bien souvent profiter de la salle le dimanche qui suit la soirée. Or le tarif actuel ne prévoit pas de tarif pour ce lendemain de soirée. Il convient donc de créer un tarif pour ce lendemain de fête. Monsieur le Maire propose qu'à compter du 18 avril 2014, le prix de location de la salle pour le dimanche qui suit la soirée (pour les habitants de Pomeys et pour les personnes non domiciliées à Pomeys) soit fixé à 55,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS :

• Monsieur le Maire rend compte de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain du lotissement « La Bergerie ». Vente Pierre GREGOIRE/Sylvine CHAMPION. La commune ne préempte pas.

PROPOSITIONS DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le prochain bureau du conseil communautaire aura lieu le mercredi 23/04.

9 commissions communautaires devraient être créées. En application du règlement intérieur en vigueur et comme en laisse la possibilité le Code Général de Collectivités Territoriales(art L 5211-1 du CGCT), les commissions sont ouvertes en plus des conseillers communautaires aux conseillers municipaux des communes membres. « Le conseil de communauté forme, autant que de besoin, des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires de la Communauté de Communes ainsi que de conseillers municipaux désignés par les communes au sein du Conseil Municipal. Chaque commune adhérente est représentée au sein de chacune des commissions ». Monsieur le Maire propose à chacun de choisir la commission qui l'intéresse.

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Social et cadre de vie | Didier REYMONDON & Chrystel CANU |
| - Transition énergétique et développement durable | Noël BROCHIER et Sébastien GUYOT |
| - Développement économique | Michelle GASSILLOUD |
| - Elimination et traitement des déchets | Sylvie THIVILLIER |
| - Voirie, Bâtiments et sports | Pascal DUBOEUF |
| - Assainissement | Serge FORISSIER |
| - Tourisme | Rose-Marie ABBA |
| - Communication | Nicole VIRICEL |
| - Culture | Rose-Marie ABBA |

COMMISSION SCOLAIRE : Monsieur le Maire, Sébastien GUYOT et Serge FORISSIER ont rencontré le Délégué Départemental de l'Education Nationale de notre secteur ; Les DDEN sont désignés par l'Inspecteur d'Académie pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. La commission scolaire a invité Mme CARTERON, directrice du Centre Socio Culturel (CSC). La commission scolaire, en concertation avec le CSC, serait favorable à l'organisation suivante pour la mise en place de la réforme: lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 ; le vendredi conserverait son organisation horaire inchangée, sous réserve de l'acceptation de l'académie. Ces choix permettraient que le planning de garderie périscolaire reste identique. La commission scolaire travaille actuellement à l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PED) pour pouvoir prétendre à des aides de la CAF. Des aides de l'Etat seront également reçues la première année. Les coûts sont à l'étude.

SYDER : Le secteur de Chavannes/Grandjean a fait l'objet de plusieurs nouvelles constructions ces dernières années. Afin d'optimiser la répartition des puissances sur le secteur, il est nécessaire de renforcer le poste de transformation « Chavannes » pour permettre aux riverains d'être desservis convenablement. Après déduction de la participation du SYDER, la charge restante à la commune est de 9 000 euros.

La séance est levée à 23:15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 Mai 2014 à 20h00